

LE 29 SEPTEMBRE 2016

DEVIS NETTOYAGE EGLISE

Jacques Gallerand et Stéphane Dupuis ont rencontré l'entreprise Eco-Net Fre-Dom ltd de Saint-Malo (35) pour le nettoyage des murs et de la toiture de l'église. L'opération consiste à appliquer un produit conforme à la réglementation pour traiter la mousse. Les végétaux parasites et leurs racines sont détruits et disparaissent progressivement sous l'action des pluies, de la neige et des vents (3 à 6 mois selon la météo). Le devis s'élève à 8 900 Euros HT, soit 10 680 Euros TTC (TVA récupérable). Un autre devis a également été réalisé pour nettoyer la toiture de la maison communale pour un montant de 900 Euros HT soit 1 080 Euros TTC. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise Eco-Net Fre-Dom ltd de Saint-Malo détaillés ci-dessus.

SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Tarifs 2017

Comme chaque année, la Saur, chargée du recouvrement de la redevance assainissement, souhaite savoir si la commune envisage une revalorisation pour l'année 2017. Au vu du coût de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement et du schéma directeur du système d'assainissement collectif qui vient de commencer et en prévision d'investissements à venir, la commission communale finances a proposé une augmentation des tarifs pour 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit la proposition de la commission finances et vote les tarifs mentionnés ci-dessous pour l'année 2017.

Part de la collectivité HT	Désignation	En euros
Part fixe	Abonnement Diam. 15 mm	15,00
Part proportionnelle	Le m3	1,35

SUBVENTION POUR LE RELAIS DU PETIT POUCKET 2016 – Comité des Fêtes de Caulnes

Mr Vivien HANOT fait part aux élus de l'organisation du Relais du Petit Poucet qui a eu lieu le 09 juillet dernier à Caulnes, journée à laquelle la commune de Saint-Pern a participé.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 abstention (Vivien Hanot), vote une subvention de 200 Euros au Comité des Fêtes de Caulnes (22) qui a organisé l'édition 2016.

TAXE D'HABITATION : ABATTEMENT GÉNÉRAL A LA BASE

TAXE D'HABITATION – Modification du taux de l'abattement général à la base antérieurement institué

Le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 2. du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement général à la base entre 1% et 15% de la valeur locative moyenne des logements. Vu la proposition unanime de la commission communale finances pour diminuer le taux d'abattement général à la base TH qui passerait de 15 % à 10 % en 2017, afin d'atténuer une petite partie de la baisse des dotations,

Vu l'article 1411 II. 2. du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 3 abstentions (Franck Châtel, Marion Heuzé et Christine Tivoli) :

- décide de modifier le taux de l'abattement général à la base antérieurement institué,

- fixe le nouveau taux de l'abattement à 10 %
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CESSION PARTIE CR PRES LA MARTINAIS suite à enquête publique

Mr le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 01 au 15 septembre 2016 inclus, pour la cession d'une partie d'un chemin rural situé près la Martinais, section C, le long des parcelles cadastrées C 634, C 792, C 641, C 640 C 636 et C 857, suite à la demande de Mr Philippe TESSIER. Aucune objection n'ayant été formulée, le Commissaire enquêteur a émis un « avis favorable, sous réserve du maintien de la haie boisée, conformément au PLU de la commune et d'un écoulement des eaux en pied de talus tel qu'existant ». Mr Philippe TESSIER ayant quitté la salle, le Conseil Municipal a procédé au vote : accord pour cette vente à l'unanimité (13 votants). Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour signer l'acte de vente (frais à la charge de l'acquéreur).